



N°1480 du  
02 Octobre 2018

4000 F. CFA

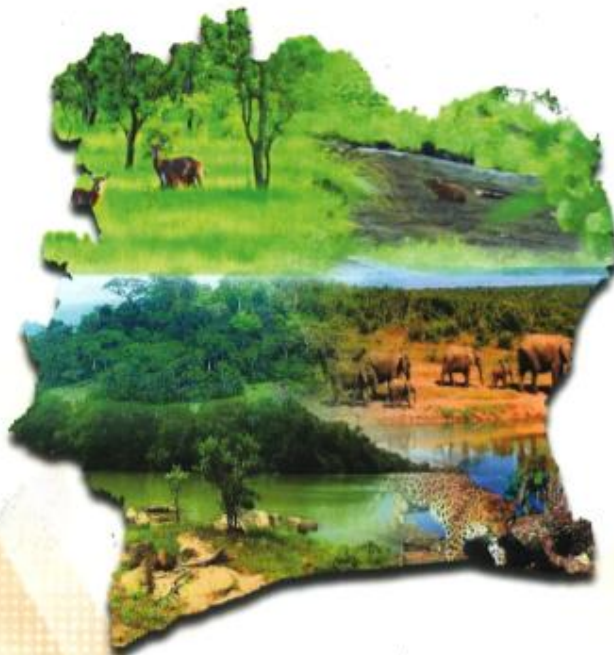
BULLETIN OFFICIEL DES MARCHÉS PUBLICS DE CÔTE D'IVOIRE | SÉCRÉTARIAT D'ÉTAT AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE, CHARGÉ DU BUDGET ET DU PORTFÈVRE DE L'ÉTAT

# Le Journal des Marchés Publics



Office Ivoirien des Parcs et Réserves

*Concours pour l'étude de  
faisabilité technique et  
architecturale du siège des  
institutions en charge de la  
conservation des aires  
protégées de Côte d'Ivoire*



Conseil Régional du Tonkpi  
(Man)



Travaux de construction  
du siège de la chefferie  
traditionnelle

Conseil Régional de la Nawa



Travaux de construction d'un  
centre anti-tuberculeux à  
Soubré

Conseil Régional du Gontougo  
(Bondoukou)



Travaux de construction et  
d'achèvement de logements  
sociaux pour les enseignants  
dans les villages de la région

# APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT N° S 135/ 2018



Republique de Côte d'Ivoire  
Union – Discipline – Travail



Le C2D: un partenariat au service  
du développement



Liberté • Égalité • Fraternité  
REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Office Ivoirien des Parcs et Réserves

Programme Filière agricoles Durables de Côte d'Ivoire Composante « Appui aux Parcs et Réserves »

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC CONCOURS N°PI 01/2018/MINSEDD/OIPR-C2D2

## CONCOURS POUR L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ TECHNIQUE ET ARCHITECTURALE DU SIÈGE DES INSTITUTIONS EN CHARGE DE LA CONSERVATION DES AIRES PROTÉGÉES DE CÔTE D'IVOIRE

1. L'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) a obtenu des fonds au titre du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) passé entre la France et la Côte d'Ivoire et géré, côté français, par l'Agence Française de Développement (AFD), et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché N°PI 01/2018/MINSEDD/OIPR-C2D2 relatif à la réalisation de « l'étude de faisabilité technique et architecturale du siège des institutions en charge de la conservation des Aires protégées (AP) de Côte d'Ivoire ».

2. L'OIPR sollicite des offres sous pli fermé de la part de Candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser la prestation suivante « Etudes de faisabilité technique et architecturale du siège des institutions en charge de la conservation des AP de Côte d'Ivoire ». Les différentes étapes de la prestation sont les suivantes :

Désignation	Lieu d'exécution	Délai Soumission/Exécution
Concours	Réserve naturelle de Dahliafleur	2 mois
Réalisation de l'avant-projet définitif		2 mois

3. La passation du marché sera conduite par voie de concours, et ouverte à tous les candidats éligibles. Les conditions d'éligibilité à un financement AFD sont spécifiées dans les Directives de passation des marchés consultables sur le site internet de l'AFD ([www.afd.fr](http://www.afd.fr)).

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations à l'adresse mentionnée ci-après :  
Il plateaux ENA, derrière l'École La Pépinière, à l'angle de la rue J05 et J30, lot n°273 angle 530&55, 06 BP 426 Abidjan 06, Tél. : (225) 22 41 40 59

Courriel : [youssef.diarra@oipr.ci](mailto:youssef.diarra@oipr.ci) ou [aie.sopie@oipr.ci](mailto:aie.sopie@oipr.ci) et prendre connaissance des documents du concours à l'adresse indiquée ci-dessus de 8 heures à 12 heures 30 minutes et de 13 heures 30 minutes à 16 heures 30 minutes Temps Universel.

5. Les exigences en matière de qualifications sont :  
(a) Être architecte agréé inscrit au tableau l'Ordre National des Architectes de Côte d'Ivoire et à jour de ses cotisations;  
(b) Avoir dans son équipe un Ingénieur en Bâtiment d'au moins quinze (15) ans d'expérience.

6. Les candidats peuvent retirer le Dossier du concours à l'adresse mentionnée ci-après contre un paiement non remboursable de cinquante mille francs (50 0000) FCFA. La méthode de paiement sera en espèce. Le document du concours sera adressé par voie physique à l'adresse ci-dessous :

Il plateaux ENA, derrière l'École La Pépinière,  
à l'angle de la rue J05 et J30, lot n°273 angle 530&55

06 BP 426 Abidjan 06  
Tél. : (225) 22 41 40 59

7. Le dossier du concours se présente comme suit :

Un Dossier Technique :

- Pièces administratives (1 original) ;
- Pièces graphiques (1 original + 05 copies) ;
- Pièces écrites (1 original + 05 copies).

Un Dossier Financier :

Comprenant le coût estimatif sommaire du projet (1 original + 05 copies)

8. Honoraires

Les honoraires de la mission d'architecte sont calculés conformément au décret N°80-864 du 16 mai 1980, le bâtiment étant considéré catégorie complexe, type B3. Les coûts des honoraires pour la réalisation de l'étude technique et architecturale seront également proposés et présentés dans les mêmes conditions énoncées au point b) relatif à la présentation des propositions de la section 6.1. dudit document.

9. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après :  
Il plateaux ENA, derrière l'École La Pépinière, à l'angle de la rue J05 et J30, lot n°273 angle 530&55

06 BP 426 Abidjan 06  
Tél. : (225) 22 41 40 59

au plus tard à la date et heure butoir précisées dans le bulletin des marchés publics. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'adresse ci-après :

Il plateaux ENA, derrière l'École La Pépinière, à l'angle de la rue J05 et J30, lot n°273 angle 530&55

06 BP 426 Abidjan 06  
Tél. : (225) 22 41 40 59

L'ouverture des plis est prévue pour le mardi 27 novembre 2018.

10. Les prix sont les suivants :

- Premier prix : 5 millions FCFA
- Deuxième prix : 2 millions FCFA
- Troisième prix : 1 million FCFA

11. Dès la validation des résultats du concours, l'autorité contractante publiera dans le Bulletin Officiel des Marchés Publics et par voie d'affichage dans ses locaux, lesdits résultats et tiendra à la disposition des soumissionnaires, le rapport d'analyse du Jury, à l'adresse ci-dessus.

Les marchés issus du présent Appel d'offres seront soumis aux formalités de timbres d'enregistrement et à la redevance de régulation aux frais des titulaires (0,5% du montant Hors taxes aux frais des titulaires).

Le présent appel d'offres est soumis aux lois et règlements en vigueur en Côte d'Ivoire, notamment au Décret N°2009-259 du 06 août 2009 portant Code des Marchés Publics tel que modifié par le Décret N°2014-306 du 27 mai 2014 et le Décret N°2015-525 du 15 juillet 2015 ainsi que ses textes d'application, et aux exigences relatives à la passation des marchés financés sur C2D, notamment au Décret n°2013-625 du 04 septembre 2013 portant procédures et modalités des dépenses des projets financés sur les ressources du Contrat de Désendettement et de Développement.